

Seine-Maritime Numérique

Syndicat mixte d'aménagement numérique de la Seine-Maritime

Comité syndical

Séance du 20 février 2014

Procès-Verbal de la séance

Transmis en Préfecture le : 28 FEV. 2014	Affiché le : 28 FEV. 2014
--	-------------------------------------

Date de convocation : 13 février 2014

Délégués Présents :

Nom du délégué	Prénom	Collectivité représentée
BARRIER	Michel	Département de Seine-Maritime
BEURAIN	Jean-Marie	CC Monts et Vallées
BIENAIME	Bruno	Département de Seine-Maritime
BLONDEL	Martine	Département de Seine-Maritime
BOULANGER	Serge	Département de Seine-Maritime
COURSAULT	Olivier	CC de Fécamp
DELNOTT	François	CC Plateau de Martainville
DEPREAUX	Alain	CC Varenne et Scie
DESSAUX	Annic	CC Caux Vallée de Seine
FAUVEL	Denis	CC Sâne et Vienne
GARAND	Sylvain	CC Plateau Vert
LE VERN	Marie	Département de Seine-Maritime
MINEL	Dany	CC Pays Neufchâtelois
REGNIER	Didier	Département de Seine-Maritime
ROGER	François	CC Trois Rivières
ROULY	Nicolas	Département de Seine-Maritime
SENECAL	Francis	CC St Saëns – Porte de Bray
VASSET	Laurent	CC Canton de Valmont

Délégués représentés : Monsieur Alfred TRASSY-PAILLOGUES a donné pouvoir à Monsieur Sylvain Garand.

Délégués excusés : Messieurs BUQUET, BAZILLE, PICARD, MARIE (Département), JOFFROY (SDE 76), PHILIPPE (CODAH), FOUBERT (CC Campagne de Caux), LEJEUNE (CC Forges les Eaux)

Secrétaire de séance : M. Bruno BIENAIME

Le 20 février 2014 à 16h, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis à Rouen, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert « Seine-Maritime numérique ». La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas ROULY, Président de Seine-Maritime numérique.

Ordre du jour :

- 1- Délégations du comité syndical au bureau syndical
- 2- Délégations du comité syndical au Président
- 3- Constitution de la Commission d'Appels d'Offres
- 4- Financement du fonctionnement du syndicat mixte
- 5- Adoption du règlement budgétaire et du projet de budget 2014
- 6- Organisation des services du syndicat mixte
- 7- Adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Caux
- 8- Lancement d'un appel d'offres pour le recrutement d'un bureau d'étude pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines juridique, financier, fiscal et stratégique
- 9- déclaration du projet de construction d'un réseau de communications électroniques
- 10- déclaration du syndicat mixte comme opérateur de communications électroniques au sens du régime général
- 11- Adhésion de Seine-Maritime Numérique à l'AVICCA et à la FNCCR

Déroulement de la séance :

Accueil des délégués communautaires et départementaux par Nicolas Rouly, Président de Seine-Maritime Numérique.

Appel des présents réalisé. Il est constaté que le quorum est atteint, à savoir 17 délégués présents sur 24.

Délibération n°2012-02-01 : Délégations du comité syndical au bureau syndical

Monsieur le Président présente le rapport n°2002-02-01. Le rapport est mis au vote.

A l'unanimité, la délibération n°2002-02-01 est approuvée.

Délibération n°2012-02-02 : Délégations du comité syndical au Président

Monsieur le Président présente le rapport n°2002-02-02. Le rapport est mis au vote.

A l'unanimité, la délibération n°2002-02-02 est approuvée.

Délibération n°2002-02-03 : Constitution de la Commission d'Appels d'Offres

Monsieur le Président présente le rapport n°2002-02-03. Le rapport est mis au vote.

A l'unanimité, la délibération n°2002-02-03 est approuvée.

Délibération n°2002-02-04 : Financement du fonctionnement du syndicat mixte

Monsieur le Président présente le rapport n°2002-02-04. Le rapport est mis au vote.

A l'unanimité, la délibération n°2002-02-04 est approuvée.

Délibération n°2002-02-05 : Adoption du règlement budgétaire et du projet de budget 2014

Monsieur le Président présente le rapport n°2002-02-05.

Monsieur Dany Minel rappelle qu'il avait été évoqué en 2013 la possibilité de demander, dès la première année, une contribution, pour l'investissement du syndicat mixte, des communautés de communes et du Département à hauteur de 5 € par habitant alors que le projet de budget présente le chiffre de 3 €. Monsieur le Président précise que 2014 est une année de démarrage. La contribution de 3 € par habitant pour les membres représente un juste équilibre entre une ambition territoriale élevée et les capacités d'investissements pour 2014.

Le rapport est mis au vote.

A l'unanimité, la délibération n°2002-02-05 est approuvée.

Délibération n°2002-02-06 : Organisation des services du syndicat mixte

Monsieur le Président présente le rapport n°2002-02-06. Le rapport est mis au vote.

A l'unanimité, la délibération n°2002-02-06 est approuvée.

Délibération n°2002-02-07 : Adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Caux

Monsieur le Président présente le rapport n°2002-02-07. Le rapport est mis au vote.

A l'unanimité, la délibération n°2002-02-07 est approuvée.

Délibération n°2002-02-08 : Lancement d'un appel d'offres pour le recrutement d'un bureau d'étude pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines juridique, financier, fiscal et stratégique

Monsieur le Président présente le rapport n°2002-02-08. Le rapport est mis au vote.

A l'unanimité, la délibération n°2002-02-08 est approuvée.

Délibérations n°2002-02-09 et 2002-02-10 : « déclaration du projet de construction d'un réseau de communications électroniques » et « déclaration du syndicat mixte comme opérateur de communications électroniques au sens du régime général »

Monsieur le Président présente de manière conjointe les rapports n°2002-02-09 et 2002-02-10. Les rapports sont mis au vote.

A l'unanimité, les délibérations n°2002-02-09 et 2002-02-10 sont approuvées.

Délibération n°2002-02-11 : Adhésion de Seine-Maritime Numérique à l'AVICCA et à la FNCCR

Monsieur le Président présente le rapport n°2002-02-11. Le rapport est mis au vote.

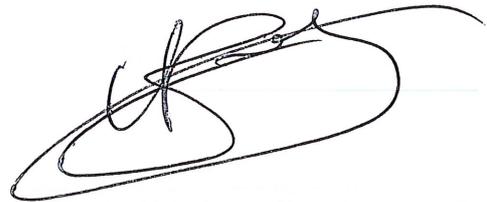
A l'unanimité, la délibération n°2002-02-11 est approuvée.

Approbation du PV du précédent comité syndical

Le PV du comité syndical du 20 janvier a été diffusé à l'ensemble des délégués dès retour du contrôle de légalité. Il est approuvé sans réserve par l'ensemble des délégués présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, Nicolas Rouly remercie les personnes présentes. La séance est levée à 17h.

Le Président
de Seine-Maritime numérique



Nicolas ROULY

